

Daniel SCHMICKRATH

70, rue Albert Berthelot 77420 Champs-sur-Marne
Tél. +33 1 64 26 97 37 +33 6 85 62 25 65
info@schmickrath.eu schmickrath.eu

SILICRAFT 111 PARTIE A

SILICRAFT 111

SILICRAFT 111

1. Identification produit et fournisseur**1.1 Information Produit**

Nom commercial : **SILICRAFT 111** Partie A

1.2 Emploi : Silicone poly addition pour la prise d'empreintes (usage industriel)

1.3 Indication sur le producteur/fournisseur

Daniel SCHMICKRATH

70, rue Albert Berthelot

77420 Champs-sur-Marne

FRANCE

Tél : +33 (0)1 64 26 97 37/ 06 85 62 25 65

Mail : info@schmickrath.eu

2. Composition/information sur les ingrédients**2.1 Nature chimique du produit : Préparation**

Description : Produit à base de POLYORGANOSILANE + charges minérales inertes

2.2 Substances dangereuses

Produit : Platine

CAS : 7440-06-4

% : 0.005

3. Identification des dangers**3.1 Indication des dangers pour l'homme et l'environnement :**

- Irritant pour les yeux
- Ne présente pas de risques particuliers à conditions de respecter les indications du paragraphe 13 et la prescription réglementaire nationale ou locale en vigueur.

3.2 Risques physiques et chimiques : liquide combustible. Formation possible de mélange explosif vapeur/air au dessus de 200°C

3.3 Classification/risques spécifiques : Ce produit n'est pas classifiable comme « Matière dangereuse » d'après la classification CEE.

4. Premières mesures d'urgences

4.1 Inhalation : Néant

4.2 Contact avec la peau : Eliminer le produit avec un chiffon doux et absorbant

4.3 Contact avec les yeux : rincer abondamment, garder les yeux ouverts

4.4 Ingestion : Ne pas faire boire. Appeler un médecin et lui indiquer la substance ingérée

Daniel SCHMICKRATH

70, rue Albert Berthelot 77420 Champs-sur-Marne
Tél. +33 1 64 26 97 37 +33 6 85 62 25 65
info@schmickrath.eu schmickrath.eu

SILICRAFT 111 PARTIE A**5. Mesures anti-incendie**

5.1 Moyens d'extinction :

Indiqués : Sprinklers, extincteurs à poudre, à mousse, neige carbonique (CO2)
Contre indiqué : rien à notre connaissance.

5.2 Dangers spécifiques : liquide combustible. Durant la combustion se dégagent des gaz et vapeurs toxiques et inflammables.

5.3 Mesures particulières pour la lutte contre l'incendie : refroidir les contenants exposés à la chaleur avec de l'eau nébulisée.

5.4 Protection des Pompiers : Appareil respiratoire autonome isolé

6. Mesures en cas de fuites accidentelles

6.1 Protections individuelles : Lunettes de protections, gants adaptés

6.2 Mesures de protection de l'environnement : Pas de risques particuliers pour l'environnement

6.3 Epannage accidentel : récupérer le produit au moyen de sable ou d'un absorbant inerte dans un conteneur idoine, étiqueter et fermer de manière adéquate, conserver pour une élimination ultérieure
Décontaminer le sol avec un solvant adapté auto émulsifiant, rincer abondamment à l'eau.

Enfin éliminer les résidus solides en les incinérant dans un centre qualifié.

7. Manipulations et stockage

7.1 Manipulations : Ne nécessite aucune intervention technique particulière si l'on respecte la fiche technique.

7.2 Stockage : ne nécessite aucune mesure technique ou particulière

7.3 Substances incompatibles : Les oxydants forts

7.4 Conditionnements. Conteneurs en plastique ou acier avec revêtement intérieur époxy

7.5 Matériaux d'emballages : matériaux plastiques et acier laqué

8. Limite d'exposition et équipements de protection personnelle8.1 Exposition limite pour le platine : TLV/twa) = 0.1 mg/m³

8.2 Equipements de Protection individuelle : adopter des moyens de protection individuelle et d'hygiène de caractère généraux

8.3 Normes et hygiène de protection générale sur le lieu de travail

Protection des yeux : lunettes de protection étanches

8.4 Mesures d'hygiène : Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer sur le poste de travail

9. Propriétés physico-chimiques

9.1 Aspect :

Forme : liquide visqueux

Couleur : Blanc

Odeur : sans

9.2 PH : non applicable.

9.3 Température de décomposition : > 200°C

9.4 Point éclair : > 200°C (vase clos selon norme ASTM D-56)

9.5 Propriété comburante : Non comburant selon les critères CEE

9.6 Poids spécifique : 1,2g/cm³ à 25°C

9.7 Viscosité dynamique 6000 à 8000 mPa.s

9.8 Solubilité dans l'eau : Quasiment Insoluble

9.9 Solubilité dans les solvants organiques : dispersible dans l'éther di éthylique (solubilité partielle), hydrocarbures aliphatiques, hydrocarbures aromatiques, solvants chlorés

9.10 Autres informations : néant

Daniel SCHMICKRATH

70, rue Albert Berthelot 77420 Champs-sur-Marne
Tél. +33 1 64 26 97 37 +33 6 85 62 25 65
info@schmickrath.eu schmickrath.eu

SILICRAFT 111 PARTIE A**10. Stabilité - réactivité**

- 10.1 Stabilité : Stable à T° ambiante
10.2 Réaction dangereuse : Substances à éviter : (réagit avec) oxydant fort
10.3 Produit de décomposition dangereux : Par combustion ou par décomposition thermique, (pyrolyse) libère des vapeurs inflammables causant des risques de feu et d'explosions toxiques (oxyde de carbone, CO + CO2)

11. Informations toxicologiques

- 11.1 Toxicité aigu DL 50 dermique (rat) : >2000mg/kg
DL 50 orale (rat) : >2000mg/kg

11.2 Effets locaux : Peut provoquer une irritation légère et temporaire des muqueuses oculaires

12. Informations écologiques

- 12.1 Evolution dans l'environnement (persistance et bio-dégradabilité) non bio-dégradable, non bio accumulable
12.2 Ultime destination du produit : Décharges
12.3 Effets écotoxiques : Il n'existe aucune donnée spécifique, mais par analogie ce produit n'est pas particulièrement considéré comme dangereux pour l'environnement aquatique.

13 Elimination des déchets

- 13.1 Elimination : les silicones vulcanisés peuvent être considérés comme des déchets industriels assimilables aux déchets urbains.
13.2 Informations écologiques supplémentaires : Ne pas rejeter le silicone dans la nature.
13.3 Emballages contaminés : Pour les nettoyer frotter et rincer avec un solvant adapté.
Pour l'élimination des solvants et des fûts décontaminés s'adresser aux centres spécifiques
13.4 Emballages : éliminer les emballages en conformité avec la législation en vigueur.

14. Normes de transport.

- 14.1 Terrestre : pas de réglementation
14.2 Maritime : pas de réglementation
14.3 Aérien : pas de réglementation

15. Informations réglementaires

- 15.1 Identification en conformité avec les directives CE : Pas classé.
Exempté d'obligation d'étiquetage en conformité avec les directives CE
15.2 Observations : Il est recommandé de se référer aux obligations locales, nationales et internationales.

16 Autre indications

n.a = non applicable. – nd = non déterminé –

Les informations données ci-dessus sont fondées sur notre connaissance du produit, elles sont données de bonne foi. Nous recommandons afin d'éviter tous risques, d'utiliser ce produit pour ce à quoi il a été initialement destiné.